

CONTRAT TERRITORIAL DECHETS

Angers Loire Métropole

Rapport d'activité annuel 2008
3^{ème} année

— de déchets + d'avenir



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. LA GESTION DES DECHETS A ANGERS LOIRE METROPOLE

- A. Le territoire
- B. Gestion des déchets et chiffres

3. LES ACTIONS REALISEES OU EN COURS ET LES RESULTATS OBTENUS

- A. La collecte
- B. Le traitement
- C. La prévention des déchets
- D. L'optimisation des coûts
- E. L'intégration de la politique déchets dans les politiques d'aménagement et de développement local

4. LA GESTION DU CTD

- A. Bilan général
- B. Les difficultés rencontrées
- C. Le budget

5. LA VALORISATION DU CTD

6. LA FORMATION

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES SUIVANTES

- A. Appréciation générale
- B. Les actions à venir durant les prochaines années

1. INTRODUCTION

Le Contrat Territorial Déchets (CTD) a été signé le 7 juillet 2006 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2006.

Les déchets d'Angers Loire Métropole sont actuellement incinérés à l'UIOM de la Roseraie à Angers. Fin 2010, cette usine fermera et une nouvelle installation de traitement basé sur la valorisation biologique et la méthanisation prendra le relais.

Ce nouveau mode d'élimination nécessite un renforcement de la collecte sélective et la multiplication d'actions de prévention des déchets de manière à réduire la production globale de déchets et à limiter leur toxicité.

Dans ce contexte, le CTD d'Angers Loire Métropole met en avant 32 actions dans les domaines suivants :

- collecte et traitement,
- prévention des déchets,
- optimisation des coûts,
- concertation et développement local.

2. LA GESTION DES DECHETS A ANGERS LOIRE METROPOLE

A. Le territoire

La Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des 31 communes membres pour 272 657 habitants.

cf annexes : carte du territoire

B. Gestion des déchets et chiffres

La compétence

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et réduire le plus possible la part de déchets à éliminer. C'est un défi d'autant plus important que la collectivité produit chaque année plus de déchets.

Une partie non négligeable des déchets que nous produisons quotidiennement peut être réutilisée après recyclage : c'est la valorisation des déchets, source d'économies et de réduction des nuisances sur l'environnement.

Angers Loire Métropole, via la Direction Déchets Environnement, se donne pour but de stabiliser la production des déchets ménagers de l'agglomération sur les 20 années à venir seule l'augmentation de population sera prise en compte.

Au sein de la communauté d'agglomération, la Direction Déchets Environnement, composée de 5 services représentant 170 collaborateurs à temps plein, participe à la définition de la politique de la Communauté d'Agglomération dans le domaine des déchets à travers :

- le service administratif
- le service prévention des déchets
- le service collecte
- le service tri valorisation
- le service traitement des déchets résiduels

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence en matière de déchets, la Communauté d'Agglomération dispose des équipements suivants :

- un réseau de 8 déchèteries réparties sur le territoire dont une recyclerie-déchèterie en partenariat avec Emmaüs
- une usine de valorisation énergétique des ordures ménagères, exploitée par la société GEVAL, qui alimente une chaufferie urbaine desservant 6 200 logements du quartier de la Roseraie à Angers
- une unité de compostage des déchets végétaux au centre de Villechien
- un centre d'enfouissement technique de classe 3 au centre de Villechien
- deux centres de transfert de déchets secs (centre de Villechien et le Haut-Coudray)
- un centre de transfert de déchets végétaux (le Haut-Coudray)
- un centre technique de l'environnement
- les bureaux de la Direction Déchets Environnement situés au 18 rue de Rennes à Angers
- Le centre de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective, situé à Tiercé, appartenant et géré par la société Brangeon Environnement

cf annexes : carte des installations

CHIFFRES CLES 2008 (base 272 657 habitants)

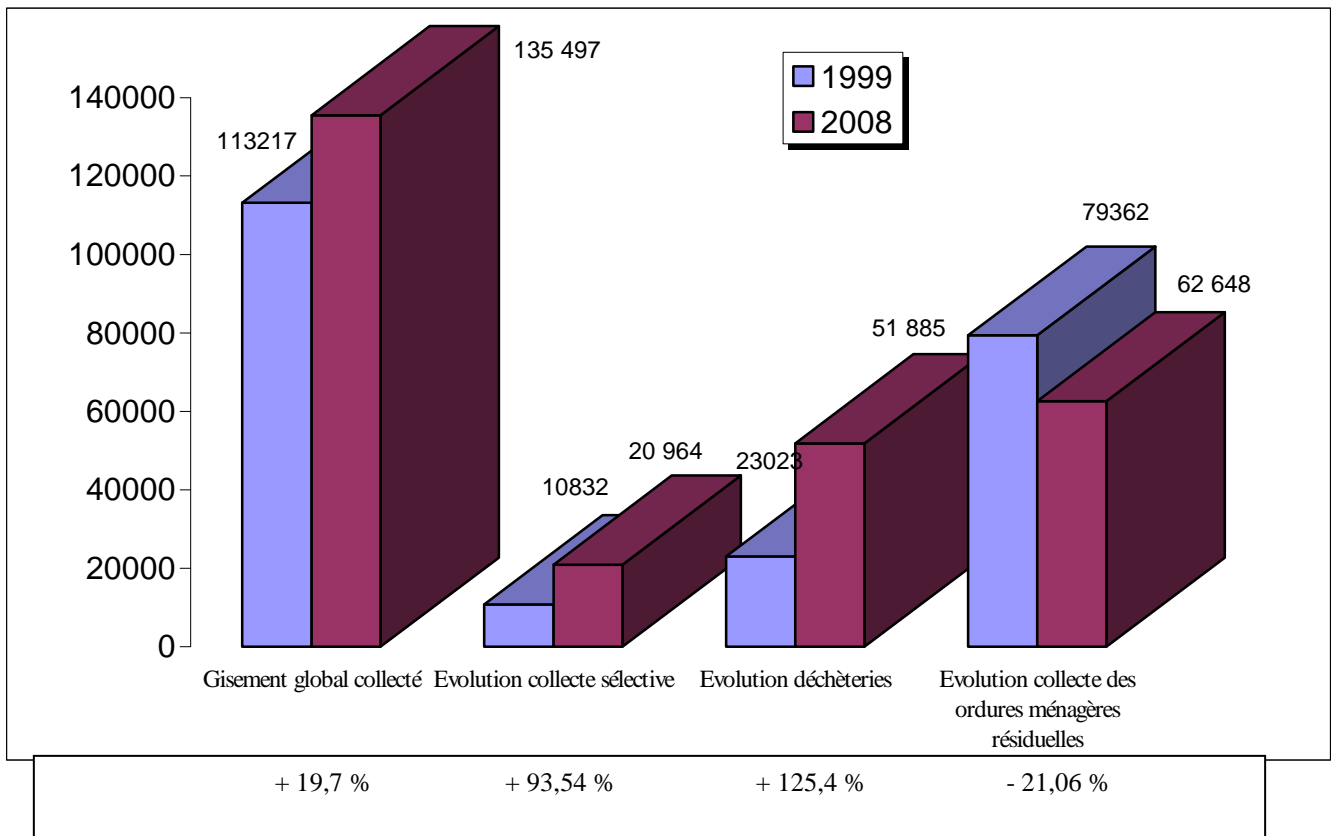
▶ Gisement global des déchets ménagers	135 497 tonnes soit 497 kg/hb (- 2,7 % par rapport à 2007)
Dont :	
▶ Ordures ménagères résiduelles collectées	62 648 tonnes soit 229,8 kg/hb. (- 1,6 % par rapport à 2007)
▶ Ordures ménagères recyclables collectées	20 964 tonnes soit 76,9 kg/hb. (+ 2,2% par rapport à 2007)
▶ Collecte en déchèteries	51 885 tonnes soit 190,3 kg/hb*. (-5,79 % par rapport à 2007)
▶ Montant de la TEOM 2007	21 267 126 €
soit	78 € / habitant
soit	156,96 € / tonne

A titre indicatif, en 2006, la TEOM représentait un coût de 73,74 €/hab.

Au **niveau national** pour les communautés d'agglomération comprises entre 100 000 à 300 000 habitants, la moyenne de TEOM est de **90,00 € / habitant**

* Pour le calcul de la collecte en déchèteries et donc pour le gisement total, sont pris en compte les tonnages collectés à la déchèterie de la Claie Brunette à Juigné sur Loire au prorata du nombre d'habitants d'Angers Loire Métropole qui la fréquentent (41,75 %)

EVOLUTION DES TONNAGES 1999 - 2008



3. LES ACTIONS REALISEES OU EN COURS

A. La collecte

Fiche action C1 : optimisation des tournées de collecte par mise en place d'un suivi GPS des bennes

En 2008, le système de suivi par géolocalisation a été déployé sur 18 BOM et 2 camions grues. Le personnel de collecte (maîtrise et techniciens) a été formé au logiciel (Exeo) permettant de localiser et suivre les véhicules de collecte. Il reste à s'approprier l'outil pour permettre une montée en puissance et une exploitation complète de ce nouvel outil.

Fiche action C4 : mise en place du tri sélectif dans les équipements sportifs et culturels

En 2008, plusieurs festivals, fêtes communales ou manifestations sportives ont été équipés en bacs de tri le temps de l'événement (Musiko'lac, Aux arts etc..., Fête du Bio, championnats de France de natation, ...). Les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des moyens mis en œuvre. Malgré l'affichage des consignes, la formation des bénévoles, le tri reste délicat.

Fiche action C6 : étude sur le développement de la collecte du verre

Cette collecte est effectuée en régie par deux véhicules spécifiques (une BOM spécifique au verre et un véhicule utilitaire) et trois agents.

L'extension au lundi de la collecte du verre courant 2008 a porté sur l'ajout de nouveaux gros producteurs tels que les foyers-logements, les maisons de retraite, les restaurants d'entreprise.

Pour l'année 2008 l'augmentation se poursuit (+32 tonnes, soit +6,5%), avec un tonnage qui atteint 521 tonnes collectées. La collecte du verre par caissette est maintenue pour les producteurs ne pouvant stocker de bacs normalisés.

Fiches action C7 et C8 : développement des colonnes enterrées

La collecte par conteneurs enterrés (CE) a débuté en septembre 2005 et se poursuit chaque année dans le cadre de l'optimisation des collectes. Elle est proposée sur les communes de l'agglomération dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, mais aussi comme solution d'intégration urbaine en remplacement des conteneurs aériens d'apport volontaire ou comme solution complémentaire à la collecte en porte à porte dans certains endroits spécifiques et toujours à la demande des communes.

En 2008, ont été installés :

- 57 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères résiduelles,
- 65 conteneurs enterrés pour les emballages ménagers
- 44 conteneurs enterrés pour le verre

soit au total 166 conteneurs enterrés pour l'année 2008.

Depuis le début de l'opération en 2005, 520 conteneurs enterrés ont ainsi été mis en place :

- 166 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères résiduelles,
- 207 conteneurs enterrés pour les emballages ménagers
- 147 conteneurs enterrés pour le verre

Environ **24 900 habitants sont desservis par 166 conteneurs enterrés** destinés aux ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'agglomération, pour un tonnage de **2 457 tonnes en 2008**.

Ces conteneurs enterrés sont mis en place pour trois cibles différentes :

- à proximité des immeubles dépendant des bailleurs sociaux (points complets : OMR, emballages, verre),
- sur le domaine public à Angers (essentiellement pour les OMR et le verre)
- dans les communes (hors Angers)

Pour information, la régie collecte les CE OMR et emballages. Le privé collecte les CE verre.

De nombreuses installations sont encore prévues pour les années à venir.

Fiche action C9 : optimisation de la collecte des Déchets Non Ménagers (DNM)

Le suivi du tri et du respect des règles de collecte dans les entreprises, administrations et équipements publics, notamment ceux qui produisent plus de 1 100 litres de déchets par semaine, ont continué en 2008, notamment dans les Zones Industrielles de la 1^{ère} couronne du fait de la réduction de fréquence de collecte.

De nouvelles structures de taille importante se sont mises à trier leurs déchets courant 2008 : les nouveaux commerces de la gare, l'ensemble des établissements postaux, l'AFPA (Formation professionnelle), les assurances Médéric,...

Un recensement de l'ensemble des bacs DNM a été réalisé sur l'agglomération auprès des professionnels afin de vérifier l'adéquation entre le nombre de bac attribué et les règles de dotation. Il permet aussi de contrôler plus spécifiquement l'activité de l'entreprise et la bonne qualité de présentation des bacs (tri des déchets, propreté, usure du bac).

Fiche action C10 : collecte des cartons auprès des commerçants du centre-ville

La collecte spécifique des cartons et des palettes pour les commerçants produisant moins de 1100 litres de déchets par semaine a été étendue à la quasi-totalité du centre ville d'Angers et dans les quartiers où le nombre de commerces est suffisant pour effectuer cette prestation.

Elle est faite deux fois par semaine (mardi / jeudi ou mercredi / vendredi) entre 10h et 18h30. Les cartons sont pris à l'intérieur du magasin, à l'entrée. Les cartons doivent obligatoirement être présentés à la collecte : pliés, à plat, propres et vides.

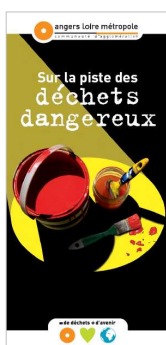
La collecte est assurée par deux équipes de deux agents de l'entreprise de réinsertion EITA. Les camions utilisés sont des utilitaires qui ne peuvent pas être confondus avec une benne à ordures ménagères.

Plus de 1 200 commerçants sont concernés. Environ 372 tonnes de carton ont été valorisées en 2008 (soit +6,9% par rapport à 2007) et 847 palettes ont été ramassées (soit -30% par rapport à 2007).

En 2009, Angers Loire métropole mettra en place une expérimentation pour la collecte des films plastiques et cintres ainsi que des polystyrènes en vu de leur recyclage. Cette collecte devrait concerner environ 120 commerçants du centre ville dans un premier temps et se dérouler une fois par semaine. Elle s'inscrit dans la politique globale de tri des déchets et de propreté des rues occupées par les commerçants de l'hyper-centre ville d'Angers.

Fiche action C11 : sensibilisation aux déchets dangereux et à leurs alternatives

(action de prévention des déchets)



Objectif : augmenter les quantités de déchets dangereux dans les déchèteries par des actions de communication

Organisation :

- Conception et diffusion d'un flyer (20 000 ex + réédition de 10 000 ex)
- Opération spéciale sur les parkings de 6 magasins de bricolage 3 samedis après-midi (10 000 ex remis mano à mano par 2 hôtesses à l'entrée du magasin) :
- Campagne d'affichage du 14 au 28 mai 2008 sur les réseaux de bus et réseau Clear Channel
- Mise en place de panneaux d'information dans les 8 déchèteries de l'agglomération (DDM + D3E)

Résultats : +13.4% de hausse en 2008 par rapport à 2007 sur les produits apportés chez Chimirec



Fiche action C13 : développement de la collecte des D3E en déchèterie

La collecte des D3E est bien installée dans les 8 déchèteries de l'agglomération et suit son cours. En 2008, dans le cadre du contrat avec OCAD3E, elle a permis de traiter sur 7 déchèteries (Emmaüs dispositif particulier) :

- 446,68 tonnes de GEM hors froid
 - 188,78 tonnes de GEM froid
 - 280,37 tonnes d'écrans
 - 364,39 tonnes de PAM
- soit 1280,22 tonnes au total de D3E (pour 855,3 tonnes en 2007, soit +49,6%)

De son côté, Emmaüs a collecté :

- 124 tonnes de GEM hors froid
 - 40 tonnes de GEM froid
 - 91 tonnes d'écrans
 - 137 tonnes de PAM
- soit 392 tonnes au total de D3E pour Emmaüs

soit au global, 1 672 tonnes collectées sur Angers Loire Métropole.

Fiche action C14 : Déchèteries – Nouvelles filières de traitement et valorisation

En 2008, l'expérimentation de collecte du polystyrène dans une déchèterie d'Angers Loire Métropole a été maintenue.

Une collecte des bouchons de liège a été mise en place dans les 8 déchèteries, permettant de collecter 2 big bag d'1m³ début 2009.

Des améliorations ont été apportées à la collecte des bouteilles de gaz et des extincteurs.

Une collecte d'amiante liée a également été lancée en décembre 2008. Celle-ci est organisée sur rendez-vous avec dépôts le 1^{er} samedi de chaque mois au Centre de Villechien uniquement. Ce service est réservé aux particuliers et assuré par le prestataire.

B. Le traitement

Fiche action T2 : création d'une installation de traitement mécano-biologique

En 2006, la société Sodemel avait été retenue afin de réaliser l'opération pour le compte d'Angers Loire Métropole. Un assistant technique, GIRUS, et un assistant concertation et communication, PARMENION, avaient été retenus.

Pour la réalisation de l'unité de valorisation biologique (traitement mécano biologique et méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères), l'année 2007 a été celle du dialogue compétitif. Celui-ci a abouti en fin d'année au choix du groupement Vinci-Sogea-Rolland comme concepteur réalisateur.

En 2008, l'année a porté sur la réalisation et le dépôt du DAE (dossier d'autorisation d'exploiter) et du permis de construire. L'enquête publique s'en est suivie.

Fiche action T3 : étude d'une filière sur les déchets ultimes

En 2008, aucune étude n'a porté sur les filières de traitement des déchets ultimes. Ce sujet devrait être évoqué avec les élus d'ici la fin 2009.

C. La prévention des déchets

Fiche action P1 : opération de compostage individuel

Mise à disposition de composteurs individuels :

- 1 843 composteurs individuels distribués sur les communes d'Angers Loire Métropole à l'occasion de 17 réunions publiques, soit un taux d'équipement de 15,88%
- 133 composteurs installés dans les jardins familiaux
- Au total, 7 979 composteurs présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération,
- Réalisation d'une enquête de satisfaction réalisée sur un échantillon de 1 000 foyers :
 - 360 réponses (soit un taux de retour de 36,80% sur 978 courriers distribués)
 - 33% pratiquaient déjà le compostage avant d'avoir un composteur
 - 76% ont déjà récupéré du compost
 - 91% des utilisateurs sont satisfaits du composteur mis à disposition
 - 90% déposent moins d'OMR à la collecte
 - 68% ont réduit le nombre de passages à la déchèterie

Mise à disposition de lombricomposteurs :

- 39 lombricomposteurs distribués pour être expérimentés pendant 6 mois
- Au total, 44 lombricomposteurs présents sur l'ensemble du territoire
- Réalisation d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des 44 foyers équipés :
 - estimation à 24 kg/hab/an d'OMR détournées (remarque : la plupart des lombricomposteurs sont au 2^{ème} plateau – le fonctionnement n'est pas encore optimal)
 - 27 foyers ont signalé la présence de moucheron
 - 23 foyers sont satisfaits, 11 foyers ont un avis mitigé et 3 foyers ne sont pas satisfaits

En 2008, le projet de compostage collectif en pied d'immeuble a démarré avec le choix d'un prestataire (la société Label verte) qui gèrera l'information et l'installation des composteurs collectifs dans les résidences.

En 2007, afin de sensibiliser à des pratiques naturelles de jardinage, Angers Loire Métropole en partenariat avec la ville d'Angers avait édité à 25 000 exemplaires un guide s'intitulant « Jardiner au Naturel ». Celui-ci a été réédité à 10 000 exemplaires en 2008.

Fiche action P3 : information du public sur la réparation et la réutilisation

Pendant la semaine de la réduction des déchets :

- Après-midi de travail sur la thématique le 26 novembre 2008 avec les chambres consulaires, les entreprises et associations locales du réemploi
- Campagne d'affichage du 19 au 3 décembre 2008 « rien ne se perd, tout se récupère »
- Diffusion d'un spot radio sur 5 radio locales (Virgin, Alouette, Ouest fm, Chérie fm, NRJ) du 22 au 30 novembre 2008



Fiche action P4 : sensibilisation à l'éco-consommation

Opération d'étiquetage des produits générant peu de déchets :

- Lancement de l'opération « achats futés = poubelle allégée » le 14 janvier 2008 avec les 7 enseignes du territoire sur 20 grandes surfaces
- 20 produits mis en avant (grand conditionnement, éco-recharge, produit concentré, produit éco-labellisé, produit réutilisable)



En accompagnement de l'opération :

- campagne d'affichage du 16 au 30 janvier 2008



Animations dans les grandes surfaces :

- 5 semaines d'animations réalisées par les ambassadeurs du tri, l'association CLCV et les élèves du lycée St Serge dans 4 grandes surfaces du territoire (caddie idéal + vitrines comparatives)



Opération Foyers Témoins :

- 26 familles participant à l'opération Foyers Témoins
- Après plusieurs mois de mise en pratique des 10 gestes de réduction des déchets (choisir le bon conditionnement, composter ses déchets organiques, boire l'eau du robinet,...), plusieurs gestes ont un impact quantitatif significatif :

- Fabriquer son compost : - 24% sur le poids des déchets globaux
- Réutiliser ce qui peut l'être : - 11% sur le poids des déchets globaux



Comme cette habitante d'Arville, 31 familles ont pesé leurs déchets pendant plusieurs mois.

- Indiquer stop pub sur sa boîte aux lettres : on passe de 44 kg / foyer / an à 0 kg quand l'autocollant est respecté
- Boire l'eau du robinet : on passe de 18 kg / foyer / an dans les familles ayant pratiqué ce geste à 0 kg

Les gestes ayant un impact d'ordre plutôt qualitatif sont :

- utiliser des sacs réutilisables : forte baisse du nombre de sacs jetés dans les foyers l'ayant mis en pratique
- utiliser des piles rechargeables
- utiliser des produits éco-labellisés

Participation au Salon de l'Habitat du 19 au 22 septembre 2008 :

- 3 thèmes développés :
 - o La prévention des déchets : sensibilisation au (lombri)compostage, aux déchets dangereux et à l'éco-consommation
 - o Le tri sélectif : sensibilisation au tri et au recyclage
 - o Biopole : information sur le projet
- Environ 28 000 visiteurs sur le Salon

En interne, sensibilisation des collègues à la prévention, au tri et au recyclage des déchets :

- participation aux Démonstrations de Midi en juin 2008
- participation à la journée Connaissances des services en décembre 2008

Fiche action P7 : sensibilisation à la prévention des déchets en milieu scolaire

- animations auprès des écoles primaires, collèges et lycées sur le thème de la prévention des déchets lors des interventions des ambassadeurs du tri : jeu de l'éco - consommation, informations sur le compostage, la réparation, échanges autour des campagnes d'affichage et des guides diffusés,...
- organisation d'un pique-nique « Zéro déchet » en partenariat avec l'UGSEL :
 - o 300 enfants sensibilisés
 - o pique-nique « Zéro déchet » : 0,8 kg de déchets produits pour 100 enfants (soit 8 g par enfant)
 - o pique-nique classique sans consigne : 5 kg de déchets produits pour 200 enfants ce qui équivaut à 2,5 kg pour 100 enfants (soit 25 g par enfant)

Fiche action P9 : développement d'un système de récupération d'objets

En juillet 2007, a été lancée une expérimentation avec la régie de quartiers d'Angers. Celle-ci, initialement d'une durée d'un an a été poursuivie en 2008. Elle porte sur le tri d'encombrants, collectés dans les immeubles gérés par les bailleurs sociaux.

Au départ, tout le gisement collecté était traité en enfouissement sans aucune valorisation. L'objectif a été de sortir de ce gisement des objets ou matières recyclables ou réemployables (ferraille, D3E, bois,...).

En 2008, 173,8 tonnes d'encombrants ont été triés :

- DIB : 155 tonnes soit 89,2%
- Ferraille : 7,4 tonnes soit 4,3%
- D3E : 11,4 tonnes soit 6,6%
- Objets réemployables : 0 tonne / le gisement n'est pas suffisamment de bonne qualité pour ressortir des objets réparables ou réutilisables.

D'autre part, au sein des déchèteries d'Angers Loire Métropole, l'objectif est à terme de développer de nouvelles filières de recyclage mais aussi de détourner des objets réemployables déposés actuellement dans la benne encombrants (cf fiche action C14). En 2009, des caractérisations seront effectuées sur les bennes encombrants afin de mieux connaître le contenu et d'envisager de nouveaux modes de traitement (recyclage, récupération, démantèlement,...).

D. L'optimisation des coûts

Fiche action O1 : Traitement analytique du budget

En 2008, Myriam Larue a suivi la formation Compta-coût. En lien avec le Conseil de gestion, un test à blanc a été réalisé pour l'année 2007.

Fiche action O2 : E-coûts

En 2008, trois pistes d'optimisation ont été étudiées :

- Piste mutualisation Corps Creux /Corps Plat : cela a abouti au mélange des corps creux et corps plats dans les conteneurs enterrés. Le système sera généralisé dans les prochaines années.
- Piste création d'un centre de tri : cette étude a permis de se fixer une idée sur les coûts de traitement de la collecte sélective et a permis ainsi de négocier deux avenants avec le prestataire actuel.
- Optimisation du parc de bennes : cela a conduit à revoir la quantité de bennes sur le parc.

Fiche action O3 : Réflexion sur le financement du service Déchets Environnement

Etat de veille.

La Direction Déchets Environnement s'informe continuellement sur la redevance incitative. Les données sont rassemblées et mises en cohérence afin de constituer une base de connaissances solides.

E. L'intégration de la politique déchets dans les politiques d'aménagement et de développement local

Fiche action A1 : Réhabilitation de la décharge de Villechien

Suite à l'étude de faisabilité (réalisée en 2007), en 2008, Angers Loire Métropole a préparé le dossier pour proposer le scénario 2 à la Préfecture avec l'ensemble des documents nécessaires (dossier de mise à jour des activités et des installations du centre de Villechien, dossier de cessation de l'activité de stockage, étude du cautionnement,...). Ce dossier devrait être finalisé en 2009.

Fiche action A2 : développement de la concertation avec le public

Concernant la future unité de traitement des ordures ménagères résiduelles, une concertation avec le public s'est déroulée lors de l'enquête publique suite au dépôt du DAE en Préfecture.

4. LA GESTION DU CTD

A. Bilan général

Sur les 32 actions présentées au départ, seules quelques actions n'ont pas commencé :

- soit pour des raisons politiques : les projets n'ont pas été validés
- soit par manque de temps

De nombreuses actions sont en cours de réalisation et nécessite un travail sur plusieurs années.

Quelques actions sont terminées et font l'objet maintenant d'un suivi régulier.

cf annexes tableau de bord d'avancement du programme d'actions

B. Les difficultés rencontrées

▪ Optimisation des tournées de collecte par mise en place d'un suivi GPS des bennes

Plusieurs formations à Exeo ont été organisées auprès des agents de la maîtrise et des techniciens. Cet outil demande plusieurs heures de pratique avant une appropriation complète.

▪ Mise en place du tri sélectif dans les équipements sportifs et culturels

Les résultats restent mitigés malgré les efforts réalisés en matière d'organisation et d'affichage des consignes.

▪ Développement des conteneurs enterrés

La demande reste encore importante sur l'agglomération et particulièrement sur la ville d'Angers. Cela nécessite une programmation rigoureuse et un suivi important, ce qui n'est pas toujours évident à gérer, du fait d'aléas et des multiples interlocuteurs. D'autre part, du fait de dégradations sur certains conteneurs, la signalétique doit être revue de manière à tenir dans le temps (signalétique plastique remplacée par signalétique en métal soudée sur la goulotte).

▪ Collecte des cartons auprès des commerçants du centre-ville

Quelques commerçants ne jouent pas forcément le jeu : ils ne trient pas et/ou ne plient pas les cartons. Dans ce cas, quand la collecte pose trop de problème, le service est arrêté.

▪ Sensibilisation à l'éco-consommation

Le partenariat avec les grandes surfaces n'est pas toujours facile à maintenir dans la durée. L'opération d'étiquetage par exemple a nécessité beaucoup de temps et d'énergie pour le suivi (s'assurer que tous les magasins ont bien mis en place les étiquettes, vérifier qu'elles sont bien sur les bons produits, relancer les magasins si nécessaire,...). Lors des animations en galerie marchande, il est encore difficile d'attirer le public, de retenir son attention.

5. LA VALORISATION DU CTD

Les actions menées par le service Déchets – Environnement font souvent l'objet d'un article dans le journal Métropole (journal de la communauté d'agglomération) diffusé à l'ensemble de la population angevine.

De nombreuses actions étant en cours, la valorisation se fait au fil des mois en fonction de leur évolution.

6. LA FORMATION

▪ Les rencontres avec le réseau CTD

11 et 12 juin 2008 à Angers en lien avec le réseau des Chargés de mission Prévention et d'autres collectivités intéressées par la prévention :

- journée d'échanges avec le réseau CMP le 11 juin
- journée Prévencol le 12 juin

▪ La formation « Compta coût »

10, 11 et 12 mars 2008 : formation Compta Coût à Vierzon.

▪ Formation au lombricompostage

Réalisée par la société Vers la Terre le 16 janvier 2008 à Paris.

▪ Les journées techniques

Assises d'Agén les 18 et 19 juin 2008 : intervention à l'atelier « Plans locaux de prévention : quelles actions originales des collectivités ? »
Colloque Filières et recyclage les 21 et 22 octobre 2008 à Paris
Journée régionale Ademe sur le réemploi le 25 novembre 2008 à Ancenis

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES SUIVANTES

A. Appréciation générale

Le Contrat Territorial Déchets s'achève mais les actions engagées pendant ce CTD vont se poursuivre sur les prochaines années.

Le CTD a permis de définir des objectifs et d'assurer un suivi régulier dans le temps des actions.

Les journées de rencontres au sein du réseau ont été un second point fort du CTD. Il est toujours intéressant d'échanger avec d'autres collectivités. Le fait de mieux connaître ses interlocuteurs facilite aussi ces échanges.

L'accès aux formations proposées par l'Ademe est aussi un atout. Plusieurs sessions ont été suivies et ont permis de mieux structurer les actions à mettre en œuvre :

- conduite de projet
- construction de partenariats
- prévention des déchets
- achats publics éco-responsables
- compta-coût

B. Les actions à venir pendant les prochaines années

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets :

Poursuite de l'opération de compostage domestique (extension du lombricompostage, développement du compostage collectif en pied d'immeuble, poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels avec un objectif d'équipement de 30% de l'habitat individuel)

Poursuite de la sensibilisation à l'éco-consommation et aux déchets dangereux

Poursuite de la sensibilisation au réemploi

Renforcement de la politique d'exemplarité d'Angers Loire Métropole et des communes membres

Mise en place d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Etude d'évaluation du programme de prévention des déchets

...

Déchets des déchèteries :

Développement de nouvelles filières en déchèterie issues des bennes d'encombrants (détournement et recyclage, plate-forme de démantèlement)

Création d'une nouvelle déchèterie ?

...

Ordures ménagères résiduelles et emballages :

Finalisation de la diminution de la fréquence de collecte en 1^{ère} couronne (passage de C2 en C1 pour les OMR sur les 4 dernières communes, passage de C2 en C1 pour les OMR et en C0,5 pour les emballages sur les zones pavillonnaires d'Angers)

Conteneurisation des emballages sur les zones pavillonnaires d'Angers dans un premier temps, puis sans doute extension à la 1^{ère} couronne

Poursuite du développement des conteneurs enterrés

Développement du suivi GPS des BOM

...

Déchets des professionnels :

Développement de la collecte des films plastiques, polystyrène et cintres aux commerçants du centre-ville d'Angers

...

Traitement des déchets :

Poursuite du projet de Traitement mécano-biologique (début des travaux mars 2009, démarrage du traitement octobre 2010 et montée en charge jusqu'en mars 2011)

Construction d'un centre technique sur le site de Biopole pour le personnel

Comptabilité analytique et suivi des coûts :

Mise à jour de Compta-coût